

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 juin 2013

1 - Procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2012

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013.
Ce compte rendu est adopté à l'unanimité

2 - Subventions 2013 aux associations

Délibération n°1332

Il est rappelé que les conseillers membres des bureaux d'associations concernées, n'ont pas participé au vote concernant leur association respective.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention vote les subventions ci-dessous :

Subventions 2013

	2013	Remarques
Comité des fêtes	1500	
Comité du 14 juillet	840	
ASCIM (football)	0	Association cantonale dissoute
Les Trompes de Bel Air	0	salle CSC gratuite 1 fois/an
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1000	
Aînés ruraux	788	projet achat ordi et imprimante
Anciens combattants	0	salle CSC gratuite 1 fois/an
Coopérative scolaire	250	
Paroisse d'Henrichemont	120	électricité commerces mobiles
Association Ensemble	700	
ESM	200	
Facilavie (ADPAAC)	168	
Association Amis de la Bibliothèque du Cher	95	mini : 0.15€ par habitant
Mutuelle personnel collectivités territoriales	0	
Insertion PAIO	0	
ADMR	168	
Classe de mer ou neige	1474	(neige) 134€ par élève pour 11 élèves
Comice agricole	0	pas de demande
Association de L'Aujonnière	200	
AVEC	300	dossier « boues » toujours en cours
Association du Patrimoine	550	demande pour « fête du bois »
Total annuel en euros	8353	

3 – Admission en non-valeur

Montant de 60,46 € d'impayé par un abonné sur le budget eau-assainissement.

M. le Maire a autorisé l'état de poursuite par voie de saisie. Le redevable s'est engagé à régulariser sa situation les prochains jours. M. le Maire rappelle qu'une admission en non-valeur n'empêche pas son remboursement ultérieur par le redevable.

Délibération n°1333

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 5 voix pour, 1 abstention et 7 voix contre, refuse cette admission en non-valeur.

4 – Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Au vu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 8 avril 2013, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe permanent à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Délibération n°1334

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, vote la création de ce poste.
C'est un arrêté du maire qui installera la personne dans le poste.

5 – Création d'un emploi temporaire

Des travaux de peinture sont nécessaires pour la garderie. Il est proposé la création d'un emploi temporaire en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité, d'une durée de 2 mois, à temps complet à l'indice brut 364 (indice majoré 338).

Délibération n°1335

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, vote la création de ce poste.

6 – Détermination des durées d'amortissement

En raison du projet de mise en place d'un réseau séparatif d'eaux usées et de construction d'une station d'épuration et de remplacement de conduites d'eau potable, il convient de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées et aux subventions d'équipement reçues au cours des exercices 2013 et suivants.

Délibération n°1336

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement comme suit :

- Frais d'étude du schéma directeur d'assainissement : 5 ans
- Station d'épuration : 30 ans
- Réseaux d'assainissement : 50 ans
- Réseaux d'adduction d'eau : 40 ans
- Matériel de transport : 10 ans

Pour chaque rubrique, la reprise de subvention, quand elle existe, aura une durée d'amortissement identique à la dépense.

7 – Réforme des collectivités territoriales : renouvellement des conseils communautaires lors du renouvellement des conseils municipaux en mars 2014

Délibération n°1337

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, affirme que notre commune souhaite un accord à l'amiable sur le nombre total et la répartition par commune en application de l'article L5211-6-1 du CGCT, à la condition qu'il soit conservé 2 délégués à la commune de Méry-ès-Bois avec un total limité à 35 délégués titulaires et que pour les communes ne disposant que d'un seul délégué il leur soit affecté la possibilité d'un suppléant.

8 – Vente d'un terrain communal destiné à l'agrandissement d'une société de production par transformation du bois. Le conseil confirme son accord pour la vente de ce terrain, sous réserve d'avoir les autorisations administratives. Le prix de vente sera fixé ultérieurement lorsque les autorisations administratives seront effectives.

9 – Autorisation de réfection de voirie communale par un administré

Lecture est faite de la lettre adressée par Monsieur Jacques Pellerin le 11 mai 2013.

Délibération n°1338

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise M. Jacques Pellerin à recharger et niveler la portion de chemin rural de La Veyve à Méry-ès-Bois qui fait l'objet de sa lettre.

10 – Régularisation administrative

Après enquête publique réglementaire pour laquelle aucune réclamation n'avait été enregistrée, le Conseil Municipal en date du 30 septembre 2003 prenait une délibération aux termes de laquelle la commune de Méry-ès-Bois acceptait à l'unanimité de modifier le tracé du chemin rural de « Méry-ès-Bois aux Gibaults » et de procéder à un échange.

A ce jour, le document d'arpentage correspondant a été établi mais aucun acte notarié authentique n'a été régularisé.

Délibération n°1339

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal actuel, confirme à l'unanimité la délibération du 30 septembre 2003 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire; les frais complémentaires éventuels seront à la charge du demandeur.

11 – Objets d'art de l'église

Suite à la visite du Conservateur des antiquités et objets d'art du département du Cher, il semble recommandable d'envisager un entretien de chasubles, cet entretien pouvant être réalisé par " L'œuvre

du tabernacle" de Bourges pour un coût forfaitaire de participation de 600 € maximum. Il est souligné que ces objets appartiennent à la commune, c'est donc elle qui est en charge de leur entretien.

Délibération n°1340

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de confier à " *L'œuvre du tabernacle*" la rénovation des dites chasubles. M. le Maire fera un courrier d'information à Jean-Michel Bodin, curé doyen de la paroisse.

12 – Affaires diverses

Centre de secours

Le jeudi 6 juin 2013, à 20h, la direction du SDIS18 était présente dans le Centre de Secours de Méry-ès-Bois. Le Colonel a confirmé la bonne marche opérationnelle de notre centre des sapeurs-pompiers volontaires, malgré une légère baisse d'effectif sans conséquence immédiate. Il a renouvelé sa satisfaction de la présence d'un employé communal toujours disponible pour les interventions d'urgence. Il a souligné la nécessité de prudence aux sapeurs-pompiers lors de leurs trajets en véhicules personnels entre leur domicile et la caserne, suite à de nombreux accidents sur le département.

Stade communal

L'association Ensemble souhaite reconduire l'activité Multi-sports du samedi après-midi et avoir accès aux vestiaires et sanitaires. Considérant la pérennité de cette activité, il est désormais nécessaire d'établir une convention avec règlement intérieur pour une utilisation le samedi de 14h30 à 17h30 à partir du 14 septembre 2013.

Obsèques civiles

M. Jean-Claude Berniot, représentant d'un collectif d'associations concernant « *la dignité dans le déroulement des obsèques civiles* », demande la mise à disposition d'une salle municipale.

Le conseil prend acte avec avis favorable. La grande salle du centre socioculturel pourrait être mise à disposition. Toutefois, il faudrait une autorisation préalable du maire.

Emplois d'été

Une demande a été faite mais il n'y a pas de besoin.

Affaires scolaires

Les nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014 sont en étude. Un projet doit être envoyé à l'académie par le maire avant décembre 2013.

Sécurisation du point d'arrêt du car aux Bassineries : Un avis favorable et un projet de plan de ce point d'arrêt ont été donnés par la Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable. C'est à la commune de contacter les entreprises pour avoir des devis. Les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 50%, plafonnés à 50 000€ HT.

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2013 :

48 enfants à Méry-ès-Bois (26 en maternelle et 22 en GS/CP)

44 enfants à Achères (19 en CE1/CE2 et 25 en CM1/CM2)

soit un total de 92 élèves pour le regroupement pédagogique.

Mutation de l'institutrice Madame Plisson, remplacement par Madame Biard (future Madame Besse) à la rentrée du 3 septembre 2013.

Classe de mer du 19 au 23 mai 2014, effectif encore indéterminé

Fête de l'école le samedi 29 juin à 15h au centre socioculturel avec remise des Prix aux élèves à l'issue de la fête.

« Ecole et cinéma » : pour l'année scolaire 2013/2014, un accord a été donné pour l'utilisation de la salle avec écran pour une projection par trimestre.

Etat d'avancement de la construction d'une nouvelle école

L' Avant Projet Sommaire est fait. Les remarques faites par les enseignantes et les membres de la commission ont été prises en compte.

13 – Pour information

- A l'initiative de la Communauté de Communes : animation folklorique écossaise le 13 juillet 2013 à 11h15 du centre de secours au Pré St Firmin à 11H45.